



Conseil économique et social

Distr. générale
26 octobre 2010
Français
Original : anglais

**Comité chargé des organisations
non gouvernementales**
Session ordinaire de 2011
31 janvier-9 février 2011

**Rapports quadriennaux pour la période 2006-2009
présentés, par l'intermédiaire du Secrétaire général,
par les organisations non gouvernementales dotées
du statut consultatif auprès du Conseil économique
et social, en application de la résolution 1996/31
du Conseil**

Note du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
1. Commonwealth Association of Surveying and Land Economy	2
2. Association Deniz Feneri	4
3. Fédération des Turcs de Thrace occidentale en Europe	6
4. Helio International.	8
5. Fonds international pour la défense des animaux (IFAW)	10
6. International Society of Doctors for the Environment	12
7. International Women`s Democracy Center	14
8. Jeune Chambre internationale	16
9. Native American Rights Fund	18
10. Peace Boat	20
11. Fondation Rainforest.	22



12. Worl Federalist Movement	25
------------------------------------	----

1. Commonwealth Association of Surveying and Land Economy (Statut consultatif spécial accordé en 2006)

I. Introduction

La Commonwealth Association of Surveying and Land Economy a été fondée en 1969 en tant que fédération de sociétés professionnelles indépendantes. À l'heure actuelle, l'Association regroupe 43 sociétés et 75 membres, intervenant à titre individuel, dans 44 pays.

A. Buts de l'organisation

L'Association vise à renforcer le développement de la profession de géomètre et spécialiste de l'économie foncière dans tous les pays du Commonwealth et à promulguer des normes appropriées en matière d'éducation et de formation.

B. Changements importants intervenus dans l'organisation

Dans le but d'assurer une contribution optimale des régions (Afrique, Asie, Atlantique, Pacifique et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), le mandat des présidents régionaux est désormais limité à trois ans, ce qui assure un courant continu d'idées nouvelles.

II. Contribution de l'organisation aux travaux de l'Organisation des Nations Unies

L'Association agit en partenariat avec le Global Land Tool Network du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) afin de s'assurer de l'identité des agents chargés de l'enregistrement des biens fonciers en Afrique. Elle a organisé un certain nombre d'activités et réunions visant à appuyer ce réseau, auxquelles elle a participé, notamment : a) la première réunion du Groupe des agents chargés de l'enregistrement des biens fonciers à l'Office des Nations Unies à Nairobi en novembre 2007; b) une réunion sur la promotion de la gestion durable des terres en Afrique, à Bagamoya (Tanzanie), en mars 2006; c) une réunion sur l'infrastructure en matière de logement, de santé et en matière sociale dans le contexte des établissements humains durables, à Livingstone (Zambie), en mai 2007; et d) une réunion sur la réalisation d'une croissance et de moyens de subsistance durables, à Colombo (Sri Lanka), en juin 2007.

A. Participation aux travaux du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires

a) Réunions du Conseil d'administration d'ONU-Habitat, en 2007 et 2009; b) Forum urbain mondial, à Vancouver (Canada) en 2006, à Nanjing (Chine), en 2008 et à Rio de Janeiro (Brésil), en 2010; c) réunion sur des outils fonciers

nouveaux, en juillet 2007, sur le campus d'ONU-Habitat, au Kenya; et d) réunion du Groupe des agents chargés de l'enregistrement des biens fonciers en Afrique, à Nairobi, les 26 et 27 novembre 2007.

B. Coopération avec les organismes des Nations Unies

L'Association a collaboré avec ONU-Habitat pour retrouver le nom et adresses des agents chargés de l'enregistrement des biens fonciers, et promu le Global Land Tool Network lors de nombreux séminaires, conférences et ateliers organisés par elle.

C. Activités correspondant aux objectifs du Millénaire pour le développement

Au cours de la période considérée, l'Association a contribué à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans les Caraïbes, au Ghana, en Inde, au Kenya, en Nouvelle-Zélande, en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie et en Zambie.

Objectif 1 : Présentation de mémoires sur l'élimination de la pauvreté en Ouganda, la délivrance de titres de propriété découlant de l'occupation coutumière, l'amélioration de la sécurité foncière dans les zones périurbaines, la planification du développement et les moyens de subsistance, l'atrophie des établissements humains et la construction de logements appropriés, la santé procréative et la sécurité des moyens de subsistance.

Objectif 6 : Présentation de mémoires sur les membres désavantagés de la société, notamment les femmes, les enfants, les personnes atteintes du VIH et les communautés minoritaires.

Objectif 7 : Présentation de mémoires sur les infrastructures de logement et en matière sanitaire et sociale, l'accent étant mis sur le logement et un mode de vie sain, la planification de l'habitat, la sécurité foncière et les moyens de subsistance durables. Des mémoires ont également été présentés sur l'aménagement urbain et l'environnement durables pour le XXI^e siècle, les problèmes fonciers et les modes alternatifs de règlement des différends.

Objectif 8 : L'Association a participé à l'établissement de partenariats avec le Global Land Tool Network dans l'objectif d'accroître les activités relatives à la réforme foncière.

2. Association Deniz Feneri (Statut consultatif spécial accordé en 2006)

I. Introduction

L'Association Deniz Feneri, établie en 1998 en Turquie, est une organisation non gouvernementale (ONG) internationale déterminée à lutter contre la pauvreté en déterminant ses causes et en cherchant à promouvoir le développement économique et social durable par des programmes de secours et de développement entrepris en coopération avec les autorités locales. Son action est principalement axée sur les secteurs de la santé et de la nutrition, du logement, de l'assainissement et de l'eau, de la génération de revenus, de l'éducation et de la formation professionnelle, de l'appui aux orphelins et des secours en cas de catastrophe. Pratiquement toutes ses ressources financières proviennent de versements de particuliers turcs. L'Association a établi un centre de recherche, le Deniz Feneri Poverty Research Center (Centre Deniz Feneri de recherche sur la pauvreté) pour aborder la question de la pauvreté d'une manière scientifique et globale. L'Association est la première organisation de Turquie à avoir obtenu le certificat de qualité ISO 9001. Elle s'est vu octroyer le statut d'organisme d'intérêt public bénéficiant d'une exemption fiscale, et est l'une des organisations les plus responsables et transparentes de Turquie. Elle est signataire du Code de conduite pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et pour les organisations non gouvernementales lors des opérations de secours en cas de catastrophe.

Buts de l'organisation

L'Association vise à lutter contre la pauvreté en déterminant ses causes et en promouvant le développement économique et social durable.

II. Contribution de l'Association aux travaux de l'Organisation des Nations Unies

Prestation de secours lors de situations de catastrophe au Bangladesh, en Chine, en Indonésie, au Mozambique, au Myanmar, au Niger, au Pakistan et au Soudan sous les formes suivantes : a) distribution de produits alimentaires et prestations de soins nutritionnels, dans 47 pays, ayant touché plus de deux millions d'individus; b) formation professionnelle offerte à 1 189 personnes; c) programmes d'appui économique et social et de microfinancement établis en faveur de 160 ménages; d) établissement de programmes de renforcement des capacités et de sécurité alimentaire; e) construction ou rénovation de plus de 1 000 maisons; f) construction ou rénovation de 109 écoles; g) construction de bâtiments universitaires en Bosnie-Herzégovine et au Pakistan; h) fourniture d'eau potable par robinet dans 145 villages et forage de 25 puits d'eau potable; i) fourniture d'articles de ménage et de vêtements à plus de 500 000 personnes; j) mise en chantier de programmes de santé maternelle et infantile et construction de centres d'hygiène publique; k) organisation d'un symposium international et publication de plusieurs ouvrages sur la pauvreté.

A. Participation aux travaux du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires

Les représentants de l'organisation ont participé aux conférences et réunions suivantes : a) 59^e Conférence annuelle du Département de l'information pour les organisations non gouvernementales, tenue du 6 au 8 septembre 2008 à New York; b) sixième Forum de l'Alliance mondiale des villes contre la pauvreté, tenu en mars 2008 à Athènes; c) symposium international sur la pauvreté organisé par l'organisation en février 2008 à Istanbul et publication des mémoires présentés en trois volumes; d) réunion de coordination des organisations non gouvernementales et des partenaires du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, tenue à Ankara en avril 2009.

B. Coopération avec les organismes des Nations Unies

a) Programmes de formation professionnelle organisés en partenariat avec l'Organisation internationale du Travail (OIT) dans les régions du Pakistan affectées par le tremblement de terre, 2006-2007; b) services de santé fournis en collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) au Pakistan; c) programme sur les services sociaux 2006, organisé en coopération avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés en Turquie à l'intention des demandeurs d'asile; d) 2006-2007 – coopération avec les groupes pertinents du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Programme alimentaire mondial (PAM), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'OMS au cours des situations de catastrophe à Gaza, en Indonésie, au Liban, au Niger, au Pakistan et au Tadjikistan, 2006-2009.

C. Activités correspondant aux objectifs du Millénaire pour le développement

D'importantes actions ont été menées en Indonésie, au Mozambique, au Niger, au Pakistan, au Soudan et en Turquie.

Objectif 1 : Prestation de soins nutritionnels à 42 658 ménages; distribution d'animaux reproducteurs à 9 157 personnes; distribution de 4 000 outils agricoles; et forage de 16 puits destinés à fournir de l'eau d'irrigation.

Objectif 2 : Construction ou rénovation de près de 109 écoles et formation de 245 enseignants.

Objectif 5 : Exécution de 67 opérations de la fistule et construction d'un centre de santé maternelle.

Objectif 7 : Mise en place de 19 systèmes d'approvisionnement en eau potable, établissement d'un centre communautaire intégré de soins de santé, construction ou rénovation de 1 053 maisons.

3. Fédération des Turcs de Thrace occidentale en Europe (Statut consultatif spécial accordé en 2006)

I. Introduction

La Fédération des Turcs de Thrace occidentale en Europe, basée à Witten (Allemagne), est une organisation qui chapeaute 30 associations. Elle a été créée en 1988 par les membres de la minorité turque de Thrace occidentale en Grèce, qui ont immigré en Europe de l'Ouest et y résident maintenant.

A. Buts de l'organisation et principaux axes de son action

L'organisation vise essentiellement à garantir les droits de la minorité turque et à trouver des solutions à ses problèmes juridiques, politiques, économiques et socioculturels par des moyens pacifiques et démocratiques. Son objectif, dans ses travaux, est de poser des normes internationales de protection des minorités et de protéger les droits accordés à la minorité turque de Thrace occidentale par le Traité de Lausanne et les documents bilatéraux connexes.

B. Changements importants intervenus dans l'organisation

En mai 2007, la Fédération est devenue membre ordinaire de l'Union fédérale des nationalités européennes, une union indépendante des organisations de minorités nationales en Europe, créée en 1949. À l'heure actuelle, la Fédération est l'une des 86 organisations membres, dans 32 États d'Europe. En mai 2008, elle est devenue membre du Forum sur le dialogue européen, qui a établi pour la première fois un dialogue formalisé entre les minorités européennes et le Parlement européen. Le fait que la Fédération soit devenue membre de la Plate-forme des droits fondamentaux en décembre 2008 a eu par ailleurs des incidences considérables sur les travaux de la Fédération. La Plate-forme a été créée par l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne dans le but d'entretenir un dialogue structuré avec la société civile.

II. Contributions de l'organisation aux travaux de l'Organisation des Nations Unies

L'organisation a entrepris des activités visant à faire progresser la réalisation des préoccupations du Conseil économique et social et de l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble relatives au développement. Elle a contribué activement aux travaux des Nations Unies, notamment aux travaux du Conseil des droits de l'homme et au Forum sur les questions relatives aux minorités.

A. Participation aux travaux du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires

Des représentants de la Fédération ont assisté aux réunions suivantes : a) cinquième session du Conseil des droits de l'homme; b) sixième session du Conseil des droits de l'homme et soumission à cette occasion d'une déclaration

intitulée « Violations des droits de l'homme en Grèce »; c) réunion parallèle à la septième session du Conseil des droits de l'homme sur les problèmes de la minorité turque de Thrace occidentale dans le cadre de la protection et de la promotion des droits de l'homme; d) septième session – soumission à cette occasion d'une déclaration écrite intitulée « Privation forcée de la citoyenneté : l'ancien article 19 de la loi grecque sur la citoyenneté »; e) soixante et unième Conférence annuelle du Département de l'information pour les organisations non gouvernementales, du 3 au 5 septembre 2008; f) neuvième session du Conseil des droits de l'homme – soumission à cette occasion d'une déclaration écrite intitulée « Le droit à l'éducation dans la langue maternelle : enseignement bilingue au niveau préscolaire »; g) Forum urbain mondial 4 d'ONU-Habitat, tenu du 3 au 6 novembre 2008, à Nanjing (Chine); h) déclaration orale à la session inaugurale du Forum des Nations Unies sur les questions relatives aux minorités, tenue les 15 et 16 décembre 2008, à Genève; i) dixième session du Conseil des droits de l'homme – soumission à cette occasion d'une déclaration écrite intitulée « La liberté de religion et de conscience de la minorité turque de Thrace occidentale (Grèce) et du problème du droit applicable à la nomination des imams »; j) troisième session de fond du Comité préparatoire de la Conférence d'examen de Durban, tenue du 15 au 17 avril 2009 à Genève – contribution au projet de document final de la Conférence d'examen de Durban et soumission d'une déclaration écrite intitulée « Légalisation de la discrimination raciale : ancien article 19 du Code grec de la nationalité »; k) onzième session du Conseil des droits de l'homme – soumission d'une déclaration écrite intitulée « Discrimination fondée sur l'ethnicité : la minorité turque de Thrace occidentale et les propos haineux dans les médias »; l) soixante-quinzième session du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale – soumission d'un rapport parallèle sur le respect par la Grèce de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale; m) douzième session du Conseil des droits de l'homme – soumission d'une déclaration écrite intitulée « Le problème de la représentation politique de la minorité turque de Thrace occidentale »; et n) deuxième session du Forum des Nations Unies sur les questions relatives aux minorités, tenue les 12 et 13 novembre 2009 à Genève.

B. Coopération avec les organismes des Nations Unies

Le manque de moyens financiers et le peu de représentants ont rendu difficile la participation à des réunions internationales et à la mise en place de projets en coopération avec les organismes des Nations Unies.

C. Activités correspondant aux objectifs du Millénaire pour le développement

L'organisation a concentré son action sur la promotion et la protection des droits reconnus aux minorités nationales, ethniques, religieuses et/ou linguistiques.

4. Helio International (Statut consultatif spécial accordé en 2006)

I. Introduction

Helio International contribue à l'élaboration et l'analyse de politiques et stratégies énergétiques. C'est un réseau indépendant international d'analystes des questions énergétiques dont l'objectif est de définir, évaluer, mesurer, contrôler et faire connaître la contribution qu'apportent les systèmes et stratégies énergétiques au développement durable et équitable.

Buts et objectifs de l'organisation

Les principaux domaines de compétence de l'organisation sont : a) l'évaluation de la contribution des politiques énergétiques à l'écodéveloppement; b) la mise au point d'indicateurs et de méthodes d'évaluation ainsi que de protocoles de suivi et d'évaluation; et c) les stratégies de renforcement des capacités.

II. Contribution de l'organisation aux travaux de l'Organisation des Nations Unies

Depuis qu'Helio International a été dotée du statut consultatif en 2006, elle a participé à une série d'événements organisés sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies comme des organisations qui contribuent à la réalisation de ses objectifs. L'organisation a principalement contribué aux réunions de la Commission du développement durable et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

A. Participation aux travaux du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires

Des représentants de l'organisation ont participé à diverses réunions, dont : a) la quatorzième session de la Commission du développement durable au cours de laquelle Helio International a lancé une série de rapports intitulés « Le défi ultime : l'énergie au service de l'écodéveloppement – analyses de pays et perspectives »; et organisé en parallèle une réunion sur l'énergie durable; b) la quinzième session de la Commission du développement durable – présentation par l'organisation d'un rapport intitulé « Une évaluation préliminaire des politiques de l'énergie et de l'adaptabilité des écosystèmes dans 10 pays d'Afrique » en tant que contribution à la session consacrée aux politiques énergétiques; c) la douzième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, du 6 au 17 novembre 2006 à Nairobi.

B. Activités correspondant aux objectifs du Millénaire pour le développement

L'énergie n'est visée en tant que telle dans aucun des objectifs du Millénaire pour le développement, les aspects énergétiques étant en réalité essentiels à la

réalisation des huit objectifs. Les travaux de l'organisation dans ce domaine ont porté sur l'application et le perfectionnement des indicateurs permettant de mesurer la contribution des politiques énergétiques nationales au développement durable, la mise au point d'indicateurs de la mesure de la vulnérabilité des systèmes énergétiques aux changements climatiques, la mise au point d'indicateurs destinés à évaluer la contribution de l'énergie renouvelable à l'électrification rurale dans le bassin méditerranéen, la première ébauche d'un programme visant à améliorer le rôle de la gestion énergétique participative, et le contrôle de la mise au point de projets adaptables, technologiquement réceptifs, se prêtant au renforcement des capacités et dont certains aspects prévoient l'intervention des pouvoirs publics, pour appuyer la lutte contre la pauvreté et à l'amélioration du bien-être

5. Fonds international pour la défense des animaux (IFAW) (Statut consultatif spécial accordé en 2002)

I. Introduction

Le Fonds international pour la défense des animaux, fondé en 1969, défend les animaux lors de situations de crise partout dans le monde. Par l'intermédiaire de bureaux implantés dans 15 pays, il sauve la vie d'animaux et s'efforce d'inciter le public à protéger la faune sauvage et ses habitats et à empêcher la cruauté envers les animaux. Son siège est à Yarmouth (Massachusetts, États-Unis). Il dispose d'un personnel expérimenté, qui compte plus de 200 militants, éducateurs, experts dans les domaines du droit et de la communication, ainsi que des scientifiques.

Buts et objectifs de l'organisation

Le Fonds vise à améliorer le bien-être des animaux sauvages et domestiques dans le monde entier en réduisant l'exploitation commerciale des animaux, en protégeant les habitats naturels de la faune sauvage et en venant à l'aide des animaux en détresse.

II. Contribution de l'organisation aux travaux de l'Organisation des Nations Unies

Le Fonds a contribué aux travaux de l'Organisation des Nations Unies grâce à l'appui actif des organismes des Nations Unies et des gouvernements dans le monde entier, qui mènent une action visant à réaliser les objectifs liés à la biodiversité et à renforcer l'application des politiques internationales.

A. Coopération avec les organismes des Nations Unies

Au cours des années, le Fonds a participé en qualité d'observateur aux réunions et groupes de travail du Comité permanent de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction. Il est reconnu comme partenaire officiel de la Convention sur les espèces migratoires. Il a appuyé l'Accord sur la conservation des petits cétacés de la mer Baltique et de la mer du Nord en finançant des recherches sur les marsouins en mer Baltique. Tout au long de la période considérée, le Fonds a également été impliqué dans les travaux de la Commission baleinière internationale et a participé à toutes ses réunions annuelles. Il a également participé aux huitième et neuvième réunions de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique. Enfin, comme au cours des années précédentes, il a continué d'œuvrer en partenariat avec le Réseau international pour la mise en œuvre et la conformité dans le domaine de l'environnement, dont il a coparrainé la huitième Conférence tenue en avril 2008 à Capetown (Afrique du Sud), à laquelle il a participé.

B. Activités correspondant aux objectifs du Millénaire pour le développement

Objectif 7 : Le Fonds a noué des contacts avec les agents chargés de faire respecter la législation sur les espèces sauvages au Moyen-Orient et en Afrique du Sud, ce qui s'est traduit par une collaboration avec les autorités locales dans le système d'éducation du public et le renforcement des capacités. Il a par ailleurs été à l'œuvre dans la région des Caraïbes et organisé trois ateliers de formation régionaux. Il a collaboré avec l'organisation internationale de police criminelle (Interpol) et est l'un des parrains de la base de données d'Ecomessage, qui permet de faire connaître les infractions graves commises contre l'environnement. Le Fonds a annoncé l'attribution d'une somme allant jusqu'à 30 000 dollars des États-Unis pour la formation et l'équipement nécessaires en matière de respect des lois au lauréat du prix Ecomessage décerné chaque deux à trois ans. Le prix reconnaît les organismes de répression qui contribuent effectivement à la lutte internationale contre les criminels faisant le trafic d'espèces sauvages protégées.

6. International Society of Doctors for the Environment (Statut consultatif spécial accordé en 2002)

I. Introduction

L'International Society of Doctors for the Environment est une organisation non gouvernementale spécialisée dans l'environnement, composée de médecins. C'est une organisation indépendante, créée en 1990, qui compte des organisations nationales et régionales membres dans plus de 35 pays. Les médecins de ces pays sont invités à entrer dans leur organisation nationale tandis que les médecins d'autres pays sont invités à faire partie de l'organisation en qualité de membres directs. Le Bureau exécutif de la Société, établi en Suisse, coordonne les recherches, les informations et les activités de formation.

A. Buts et objectifs de l'organisation

L'organisation vise essentiellement à aider à la défense de l'environnement aussi bien sur le plan aussi bien local que mondial pour empêcher de nombreuses maladies, assurer les conditions sanitaires voulues à la santé et améliorer la qualité de vie. Elle compte plus de 30 000 membres et s'agrandit sans cesse. Elle coopère avec les organisations internationales, notamment l'Organisation des Nations Unies, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Union européenne et de nombreuses ONG pour appuyer des projets d'intérêt international. Elle a plaidé pour que les politiques de santé donnent la priorité à la prévention plutôt qu'à la guérison des maladies. Elle a demandé que tout nouveau produit chimique ou article commercial soit soumis à des essais adéquats avant d'être introduit sur le marché et que son innocuité soit vérifiée.

B. Changements importants intervenus dans l'organisation

De nouvelles organisations membres ont été créées en Algérie, à Malte et au Pakistan.

II. Contribution de l'organisation aux travaux de l'Organisation des Nations Unies

L'organisation coordonne les activités des ONG scientifiques pour le Comité permanent du Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique, et elle a participé à toutes ses réunions. Ses membres ont également participé à des groupes de travail sur les nanoparticules, le plomb, le mercure et le cadmium.

A. Participation aux travaux du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires

Des représentants de l'organisation ont participé à diverses réunions des Nations Unies, notamment : a) la cinquante et unième session de la Commission de la condition de la femme; b) la quinzième session de la Commission du

développement durable; c) la soixantième Conférence organisée par le Département de l'information pour les organisations non gouvernementales; d) la deuxième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, en mai 2009, à Genève. Elle a pris la parole en tant que centralisateur de l'action menée par les ONG scientifiques d'une part, et des activités concernant le plomb, le mercure et les nanoparticules, de l'autre.

B. Coopération avec les organismes des Nations Unies

Les membres de l'organisation ont participé aux groupes de rédaction sur les nanoparticules, les nanomatériaux et la nanotechnologie, les substitutions/solutions de remplacement, ainsi que sur le plomb et le cadmium à la sixième session du Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique. L'organisation a coopéré avec le Bureau régional du PNUE pour l'Asie et le Pacifique et le Sustainable Development Policy Institute, au Pakistan.

C. Activités correspondant aux objectifs du Millénaire pour le développement

Toutes les activités de l'organisation promeuvent spécifiquement des objectifs du Millénaire pour le développement.

7. International Women`s Democracy Center (Statut consultatif spécial accordé en 1998)

I. Introduction

L'International Women`s Democracy Center a été créé en 1995 pour renforcer le rôle prééminent des femmes à travers le monde par la formation, l'éducation, la constitution de réseaux et la recherche touchant tous les aspects de la démocratie en vue notamment d'élargir la participation des femmes à l'élaboration des lignes politiques, à la vie politique et à la prise de décisions au sein de leurs gouvernements respectifs.

A. Buts et objectifs de l'organisation

L'International Women`s Democracy Center vise à élever le nombre des femmes occupant des fonctions de direction et des postes de responsabilité au sein de leurs gouvernements respectifs. Dans ce sens, il a mis en place quatre programmes fondamentaux : le programme communautaire de mentorat destiné aux défenseurs communautaires; le projet Pipeline; les forums de dirigeants communautaires; et le programme des Nations Unies destiné aux délégués de jeunes.

B. Changements importants intervenus dans l'organisation

Aucun changement important n'est à signaler dans l'organisation; toutefois, le ralentissement économique a affecté les efforts que l'organisation déploie pour élargir ses programmes.

II. Contribution de l'organisation aux travaux de l'Organisation des Nations Unies

L'organisation a participé aux sessions annuelles et aux forums des organisations non gouvernementales en proposant des points à l'ordre du jour et en organisant des rencontres parallèles à l'intention des délégués de jeunes aux cinquantième à cinquante-troisième sessions de la Commission de la condition de la femme, au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, de 2006 à 2009.

A. Coopération avec les organismes des Nations Unies

Le Centre a coopéré avec les organisations et les institutions spécialisées des Nations Unies sur le terrain, notamment sur des projets de formation technique et de plaidoyer avec le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), qui s'attachent à élever la participation politique des femmes aux niveaux local et national des gouvernements.

**B. Activités correspondant aux objectifs
du Millénaire pour le développement**

Objectif 3 : Près de 4 400 femmes ont reçu au Centre une formation les préparant à se présenter à des élections et à gérer une campagne en vue d'un mandat électif; 1 200 femmes ont appris à faire pression sur leurs législateurs.

8. Jeune Chambre internationale (Statut consultatif spécial accordé en 1954)

I. Introduction

La Jeune Chambre internationale est une fédération mondiale de citoyens jeunes et actifs, âgés de 18 à 40 ans, qui partagent la conviction que, pour créer un changement positif, ils doivent prendre des mesures collectives afin de s'améliorer et d'améliorer le monde qui les entoure. Ses membres s'engagent aussi bien dans des projets de développement communautaire que des projets internationaux, dans le cadre desquels ils promeuvent la responsabilité sociale et se dépassent eux-mêmes par leur participation à ces activités, le rôle de direction qu'ils y occupent et l'action qu'ils y mènent.

Buts et objectifs de l'organisation

L'énoncé de mission de la Jeune Chambre internationale, adopté en 2008, est d'offrir aux jeunes des chances de développement qui les mettent en mesure de créer un changement positif. L'énoncé de vision, également adopté en 2008, est d'être un des premiers réseaux au monde de jeunes citoyens actifs.

II. Contribution de l'organisation aux travaux de l'Organisation des Nations Unies

A. Participation aux travaux du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires

a) Sommet 2007 de la Jeune Chambre internationale, du 27 au 29 juin 2007 au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York; b) Sommet des dirigeants sur le Pacte mondial des Nations Unies, tenu en juillet 2007 à Genève; c) Programme de perfectionnement des cadres dirigeants, organisé conjointement par la Jeune Chambre internationale et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), en septembre 2007, à Yaoundé; d) cinquième Forum des jeunes de l'UNESCO, en octobre 2007, à Paris; e) réunion de la Fondation des Nations Unies sur le partenariat mondial, en mai 2008, à Washington, D. C.; f) Sommet 2008 de la Jeune Chambre internationale, les 28 et 29 juillet 2008 au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York; g) Sommet « One World against Malaria Summit », le 24 avril 2009, à Washington, D. C.; h) Sommet 2009 de la Jeune Chambre internationale, du 28 au 30 juillet 2009, à l'Office des Nations Unies à Genève; i) premier sommet annuel des partenaires de la Fondation des Nations Unies, en décembre 2009, à New York.

B. Coopération avec les organismes des Nations Unies

a) En 2006, la Jeune Chambre internationale et l'UNESCO ont commencé à mettre sur pied des programmes de formation portant sur des thèmes d'intérêt mutuel, tels que le rôle de dirigeant interculturel, le dialogue interconfessionnel et la tolérance; b) en 2008, la Jeune Chambre internationale a accueilli avec satisfaction

la participation du Pacte mondial des Nations Unies en tant que partenaire du Sommet 2008 de la Chambre dans le but d'explorer les moyens par lesquels les membres pourraient travailler avec les réseaux locaux du Pacte mondial pour mettre en œuvre des pratiques visant à promouvoir la responsabilité sociale des entreprises. La Chambre a de nouveau œuvré en partenariat avec le Pacte mondial au Sommet 2009, tenu à l'Office des Nations Unies à Genève; c) en 2009, le siège de la Chambre a eu l'honneur d'accueillir le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Ban Ki-moon.

C. Activités correspondant aux objectifs du Millénaire pour le développement

Objectif 1 : Les organisations de la Jeune Chambre internationale en Afrique et au Moyen-Orient, en Asie et dans la région du Pacifique sont résolues à créer des projets visant l'objectif 1.

Objectifs 4 et 6 : En 2008, la Jeune Chambre internationale a créé le projet « Rien d'autre que des moustiquaires » de la Chambre en partenariat avec la Fondation des Nations Unies en 2008 en vue de recueillir 10 millions de dollars des États-Unis de 2008 à 2015 pour se procurer un million de moustiquaires traitées aux insecticides et ainsi lutter contre le paludisme en Afrique, ainsi que pour familiariser le public avec la Journée mondiale contre le paludisme, 2009.

Objectif 7 : Lors du Sommet 2009 de la Jeune Chambre internationale, les délégués ont fait paraître un engagement d'intervenir au sujet du changement climatique.

Objectif 8 : Les organisations de la Jeune Chambre internationale dans les Amériques et en Europe sont résolues à créer des projets visant cet objectif.

D. Activités en rapport avec les principes universels

Les membres de la Jeune Chambre internationale se sont employés à mettre au point dans leurs organisations locales et nationales respectives des projets d'artisanat qui visent les objectifs du Millénaire pour le développement. En 2008, la Chambre a fait paraître un engagement d'intervenir en matière de responsabilité sociale des entreprises.

9. Native American Rights Fund (Statut consultatif spécial accordé en 2002)

I. Introduction

Le Native American Rights Fund est une organisation non gouvernementale fondée aux États-Unis d'Amérique en 1970. Il représente les populations autochtones des États-Unis relativement à des questions qui les affectent sur le plan interne et dans l'arène internationale. Au cours de son histoire, le Fonds a défendu quelques-unes des questions essentielles affectant les droits autochtones devant tous les tribunaux américains, y compris la Cour Suprême.

A. Buts et objectifs de l'organisation

Le Native American Rights Fund représente les populations autochtones pour protéger leurs droits sur les plans national et international. Il est guidé par cinq priorités : a) la sauvegarde des tribus; b) la protection des ressources naturelles tribales; c) la promotion des droits de l'homme; d) la responsabilité des gouvernements envers les tribus; e) l'élaboration du droit autochtone et l'éducation du public en matière de législation autochtone, des intérêts et droits des populations autochtones, et des problèmes qui se posent à elles.

B. Changements importants intervenus dans l'organisation

Le National Tribal Environmental Council, organisation du Native American Rights Fund regroupant plus de 180 tribus souveraines aux États-Unis, s'est vu accorder le statut d'observateur dans les négociations liées à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et a participé avec le Native American Rights Funds à la Conférence des Parties qui s'est tenue à Copenhague en 2009.

II. Contribution de l'organisation aux travaux de l'Organisation des Nations Unies

Le Native American Rights Fund a contribué aux travaux de l'Organisation des Nations Unies au travers de ses activités en faveur de la protection des droits fondamentaux des populations autochtones en coopération avec ses clients. À cette fin, il participe notamment aux travaux du Conseil des droits de l'homme, de l'Instance permanente sur les questions autochtones et de l'Assemblée générale, en vue de l'adoption et de la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

A. Participation aux travaux du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires

Réunion du Conseil des droits de l'homme, à Genève, en juin 2006; réunion de l'Assemblée générale en vue de l'adoption de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones; réunions de l'Instance permanente sur les

questions autochtones en 2008 et 2009; quinzième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, en décembre 2009 à Copenhague.

B. Coopération avec les organismes des Nations Unies

Le National Tribal Environmental Council a coopéré avec les organismes des Nations Unies en participant à tout un éventail d'activités, comme il ressort des réponses aux questions ci-dessus. En novembre 2009, il a prêté main forte à un programme organisé en coopération avec le Rapporteur spécial des Nations Unies sur le logement convenable. Il a fait un exposé sur la responsabilité fiduciaire incombant aux États-Unis touchant le logement autochtone.

C. Activités correspondant aux objectifs du Millénaire pour le développement

L'adoption de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, processus auquel le Native American Rights Fund a participé, correspond à la réalisation de tous les objectifs du Millénaire pour le développement.

10. Peace Boat (Statut consultatif spécial accordé en 2002)

I. Introduction

Peace Boat (Bateau pour la paix) est une organisation non gouvernementale internationale ayant son siège au Japon, dont les activités sont menées dans le monde entier.

A. Buts et objectifs de l'organisation

Peace Boat s'emploie à promouvoir la paix, les droits de l'homme, le développement équitable et durable et le respect de l'environnement. Elle organise à cette fin au niveau mondial des programmes éducatifs, des voyages responsables, des projets menés en coopération et des activités de sensibilisation. Ses principales activités se déroulent dans le cadre de croisières pour la paix à bord d'un navire de passagers qui sillonne le globe. Ce navire offre un espace neutre et mobile propice au dialogue transfrontière et à la coopération mutuelle en mer et dans les ports où il fait escale.

B. Changements importants intervenus dans l'organisation

Aucun changement notable n'est à noter au cours de la période considérée.

II. Contribution de l'organisation aux travaux de l'Organisation des Nations Unies

Au cours de la période considérée, l'organisation a effectué 13 voyages pour la paix et la durabilité dans le monde entier et a lancé trois voyages régionaux de réconciliation en Asie du Nord-Est. Chaque voyage, grâce à ses programmes à bord et dans les ports d'escale en faveur du développement durable, de la paix, du désarmement et des objectifs du Millénaire pour le développement contribue à faire avancer l'ordre du jour du Conseil économique et social et celui des Nations Unies par l'éducation et la sensibilisation à la fois des participants et du grand public et grâce à des activités concrètes de plaidoyer et aux projets de coopération exécutés au cours du voyage. Au cours de la période considérée, plus de 10 000 personnes ont participé aux programmes organisés à bord.

A. Participation aux travaux du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires

Peace Boat a participé aux réunions intergouvernementales suivantes : réunions du Comité préparatoire de la Conférence des parties chargées d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires; sessions de la Commission de la condition de la femme; et vingtième Conférence des Nations Unies sur les questions de désarmement, tenue en août 2008 à Saitama (Japon); réunions biennales des États sur les armes légères. L'organisation a également participé à la soixantième Conférence annuelle organisée par le Département de l'information

pour les organisations non gouvernementales sur le changement climatique, tenue en septembre 2007 à New York, et à la Foire d'innovation du Conseil économique et social, tenue en juillet 2007 à Genève.

B. Coopération avec les organismes des Nations Unies

L'organisation a entrepris un certain nombre d'activités dans le but de sensibiliser le public aux buts et travaux des Nations Unies. Ainsi, Peace Boat organise chaque année un tour rassemblant près de 200 participants japonais qui visitent l'Organisation des Nations Unies et entendent un exposé sur la relation entre celle-ci et les organisations non gouvernementales. Dans le cadre de son projet Hibakusha et en marge de la Première Commission de l'Assemblée générale, Peace Boat a été l'hôte, en octobre 2008, de la projection en première mondiale d'un film documentaire sur la croisière autour du globe de son navire pour un monde libre de l'arme nucléaire. Le film fait désormais partie de la bibliothèque de documents du Bureau des affaires de désarmement de l'Organisation des Nations Unies.

C. Activités correspondant aux objectifs du Millénaire pour le développement

Peace Boat œuvre en partenariat avec la Campagne pour l'éducation et les campagnes de sensibilisation du Millénaire pour attirer l'attention sur le besoin urgent de réaliser les objectifs de développement du Millénaire. Un énorme emblème de Peace Boat, peint sur un côté du bateau, citant la Campagne du Millénaire pour éliminer la pauvreté – d'ici à 2015 – et donnant le site Web de la Campagne du Millénaire, est l'effet le plus visuel des efforts déployés. Cet emblème, lancé lors d'une conférence de presse organisée conjointement avec la Campagne du Millénaire à Rome en octobre 2009, est vu par des centaines de milliers de personnes lors des croisières mondiales. Tous les voyages et les programmes éducatifs organisés par Peace Boat en mer ou dans les ports d'escale, qui touchent des milliers de personnes chaque année, sont axés sur les objectifs du Millénaire pour le développement.

11. Rainforest Foundation (Statut consultatif spécial accordé en 2002)

I. Introduction

La Fondation Rainforest du Royaume-Uni a pour mission d'apporter un soutien aux populations autochtones et aux populations traditionnelles des forêts ombrophiles mondiales afin : a) de protéger et contrôler les ressources naturelles nécessaires au bien-être à long terme de ces populations et à leur gestion de ces ressources de telle sorte que leur environnement ne soit pas menacé, qu'il ne soit pas porté préjudice à leur culture et que leur avenir n'en soit pas compromis; b) de concevoir les moyens de protéger leurs droits individuels et collectifs et d'obtenir, façonner et contrôler les services de base devant être fournis par l'État. Créée en 1989, la Fondation a en 20 ans réalisé un ensemble important d'activités dans une approche fondée sur les droits de l'homme du développement et de la protection des forêts ombrophiles. Ses travaux sont axés sur la forêt ombrophile du bassin du Congo, où ils portent sur cinq pays, à savoir le Cameroun, le Congo, le Gabon, la République centrafricaine et la République démocratique du Congo. La Fondation est également à l'œuvre dans l'Amazonie péruvienne. Elle travaille avant tout avec les représentants des populations autochtones et d'autres populations des forêts et leurs alliés proches dans les pays énumérés ci-dessus et ainsi s'assure que les projets, programmes et campagnes répondent bien aux priorités des communautés locales.

A. Buts et objectifs de l'organisation

La Fondation s'attaque aux causes profondes de la déforestation et au problème connexe de l'aliénation des peuples autochtones des forêts dans le monde et localement. Du terrain à l'arène politique internationale, elle renforce l'influence des peuples des forêts sur les décisions qui les concernent.

B. Changements importants intervenus dans l'organisation

En 2008, la Fondation Rainforest RU a obtenu une subvention pluriannuelle importante du Department for International Development prenant effet dans un premier temps pour la période 2008-2011. Le champ des travaux de l'organisation s'en est trouvé nettement élargi, et ses programmes de cartographie couvrent désormais cinq pays du bassin du Congo. En 2009, l'organisation a obtenu un financement de partenaires des milieux d'affaires (Taylors d'Harrogate) qui lui a permis de renforcer de manière significative ses activités dans la région de la forêt centrale du Pérou. La Fondation a également intensifié sa collaboration avec un large éventail d'organisations non gouvernementales internationales concernées par les droits des populations autochtones et les questions liées au changement climatique.

II. Contribution de l'organisation aux travaux de l'Organisation des Nations Unies

La Fondation s'attaque aux difficultés auxquelles se heurtent les communautés du fait de leur insuffisance de contrôle sur les terres et les ressources, en aidant les populations des forêts à délimiter leurs terres, à définir les ressources que celles-ci supportent, à en établir la cartographie et à se fonder sur les informations ainsi rassemblées pour défendre leurs droits. L'organisation offre une formation juridique aux communautés et un appui aux ONG de manière à mettre les communautés en mesure d'entamer les processus par lesquels sont élaborées et mises en œuvre les lois qui affectent leurs droits. De 2006 à 2010, la Fondation a exécuté des projets d'envergure visant à cartographier en participation les terres des populations autochtones et d'autres communautés des forêts afin d'améliorer la protection juridique de leurs terres et de leurs ressources au Congo, au Gabon, en République centrafricaine et en République démocratique du Congo. Ces projets ont ainsi formé plus de 600 cartographes locaux (y compris chez les populations autochtones), plus de 299 facilitateurs, et produit plus de 150 cartes, couvrant 150 000 hectares de forêts bromophiles, qui ont servi de toutes sortes de manières à prôner des changements de la législation afin de renforcer la protection des droits des communautés sur les terres et les ressources. En 2007, appuyées par la Fondation, des organisations de la République centrafricaine ont pu mener la première recherche jamais entreprise sur la situation des peuples Pygmées de la région. Cette recherche a contribué au débat national sur la Convention n° 169 de l'Organisation internationale du Travail, qui a débouché sur la ratification de la Convention en avril 2010. Il s'agit là de la première ratification en Afrique de cette importante Convention sur les droits des peuples autochtones.

A. Participation aux travaux du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires

Au cours de la période considérée, la Fondation Rainforest a participé aux sessions de l'Instance permanente sur les questions autochtones à New York. Elle a également été représentée à diverses réunions de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

B. Coopération avec les organismes des Nations Unies

La Fondation Rainforest entretient des liens de collaboration informels mais sur une base continue avec le projet de l'OIT sur la promotion des droits des peuples autochtones. Ces activités s'exercent principalement dans la région de l'Afrique centrale, où la Fondation coordonne et échange les informations sur des projets d'intérêt commun relatifs aux droits des peuples autochtones.

C. Activités correspondant aux objectifs du Millénaire pour le développement

Objectif 1 : Par ses travaux en matière de cartographie locale et des droits des communautés locales et autochtones sur les terres et les ressources, la Fondation

Rainforest contribue à la réalisation de l'objectif 1, car la sécurité du régime foncier est une condition préalable essentielle à la réalisation de cet objectif.

Objectif 2 : Au Cameroun, la Fondation Rainforest et les organisations partenaires ont entrepris un des plus importants projets de recherche participative menés à ce jour sur les obstacles auxquels se heurtent les enfants autochtones pour accéder à l'éducation. Aux côtés d'ONG locales telles que Réseau Recherche Actions Concertées Pygmée, la Fondation a également pris des mesures pratiques pour aider à faire face au problème auquel se heurtent les populations autochtones en matière d'éducation, et a aidé jusqu'à présent 50 enfants dans six écoles primaires et une école secondaire. L'augmentation du taux d'achèvement des études et l'enthousiasme engendré par le projet sont remarquables. La Fondation prévoit de s'appuyer sur les recommandations issues de cette recherche pour influencer les politiques éducatives au Cameroun.

Objectif 7 : Après de multiples pressions de la part de la Fondation Rainforest RU attirant l'attention sur les menaces qui pèsent sur les forêts bromophiles en République démocratique du Congo, le Gouvernement du Royaume Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a formellement reconnu en 2006 que l'abattage industriel ne débouchait pas sur les avantages économique, sociaux et environnementaux désirés; il étudie actuellement la possibilité de solutions de rechange dans le pays. En 2007, après des années de campagne, la Fondation a pu susciter l'inquiétude de la communauté internationale face à la destruction imminente de la deuxième plus grande forêt bromophile de la planète. La campagne menée par la Fondation pour sauver les forêts du Congo aux plus hauts niveaux politiques, a appelé l'attention des gouvernements clefs lors d'un sommet international, à Bruxelles. En 2008, la Fondation a facilité la formation du premier Forum international, à majorité sudiste, des peuples autochtones des forêts et des organisations de la société civile, lors des négociations des Nations Unies sur le changement climatique tenues à Accra en août 2008, soit le Accra Caucus on Forest and Climate Change (Groupe d'Accra sur les forêts et le changement climatique), qui est toujours actif dans les négociations internationales.

12. World Federalist Movement (Statut consultatif spécial accordé en 1970)

I. Introduction

Le World Federalist Movement prend son statut consultatif très au sérieux et apprécie à sa juste valeur les privilèges et responsabilités qu'il confère. Il estime que l'examen quadriennal est un moyen important d'évaluer la pertinence des organisations non gouvernementales (ONG) et leur sens de la responsabilité.

Buts de l'organisation

Le Mouvement est une organisation internationale fondée en 1947 à Montreux (Suisse). Sa mission est de servir les buts et objectifs de la Charte des Nations Unies. Il se consacre aux trois axes de l'action que mènent les Nations Unies, soit le développement (y compris le développement durable et la protection de l'environnement dans le monde), les droits de l'homme, et la paix et la sécurité.

II. Contribution de l'organisation aux travaux de l'Organisation des Nations Unies

Le World Federalist Movement a dirigé la Coalition pour la création d'une cour pénale internationale, qui a suivi les travaux de la Cour pénale internationale, y compris les affaires en préparation et les élections, et a continué de faire campagne en faveur de sa ratification universelle. En 2009, la Coalition regroupait plus de 2 500 membres ONG. En collaboration avec la Women's Initiative for Gender Justice, elle a organisé deux rencontres avec les candidats à la fonction de juge auprès de la Cour, tenues avant l'élection de six juges pour offrir à ceux-ci l'occasion d'évoquer leur expérience et leurs qualifications. La Coalition a également adressé à tous les candidats un questionnaire et affiché leur réponse sur son site Web ainsi que toutes informations touchant l'élection. Le secrétariat de la Coalition a organisé un groupe de discussion avec les représentants d'ONG et présenté un mémoire à la Conférence consultative sur la justice pénale internationale, tenue à New York en septembre 2009. Dans le cadre de son projet sur la responsabilité de protéger, le Mouvement a mené une campagne de sensibilisation, y compris la tenue de débats stratégiques avec les gouvernements et les ONG sur les prochaines activités à mener, les améliorations importantes à apporter aux matériels de vulgarisation et l'importance d'un engagement plus profond avec les organisations de la société civile pour nouer des partenariats qui permettent d'élargir l'acceptation des normes pertinentes aux niveaux national et régional. La Coalition pour la responsabilité internationale de protéger a été lancée en 2009, le Mouvement en assurant le secrétariat. Au début de 2009, le Mouvement a présenté à la Commission Stiglitz un document exposant les différentes manières de renforcer la collaboration entre les institutions de Bretton Woods et le Conseil économique et social.

A. Participation aux travaux du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires

Le Mouvement, ONG accréditée depuis longtemps auprès du Conseil économique et social, a suivi de près les débats sur l'amélioration du rôle des ONG, le renforcement de leurs responsabilités et de leur obligation de rendre des comptes, à de nombreuses occasions lors de réunions d'instances du Conseil et de l'Assemblée générale.

B. Coopération avec les organismes des Nations Unies

Le Mouvement a présenté des recommandations et des compétences d'expert dans le cadre des négociations sur le Conseil des droits de l'homme et de la Commission de consolidation de la paix. Il a périodiquement tenu des réunions d'information entre le Conseiller spécial sur la prévention du génocide et les organisations de la société civile touchant la République démocratique du Congo, Sri Lanka et la responsabilité de protéger.

C. Activités correspondant aux objectifs du Millénaire pour le développement

Le Mouvement a continué de participer au processus sur le développement durable, entamé à Rio en 1992. Il n'a cessé de suivre les travaux de la Commission du développement durable, auxquels il a participé. Il suit de près les progrès réalisés sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et fait rapport à ce sujet.
